

Le 15 octobre 2018

## La Région renforce son engagement dans la transition écologique

Adoption d'une stratégie régionale biodiversité, d'un projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets et d'un Plan régional d'actions économie circulaire



Conférence de presse en présence de Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, Maurice Perrion, Vice-président en charge des territoires et Laurent Gérard, Conseiller régional délégué à l'environnement, la transition énergétique, la croissance verte et au logement.

① Communiqué de presse ..... p.2

② Green Bonds : 100 M€ d'obligations vertes levés ..... p.8

### Annexes

③ Stratégie régionale Biodiversité en bref ..... p.10

### CONTACTS PRESSE

Sophie Ferger : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) – 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97

Nadia Hamnache : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) – 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16



Nantes, le 15 octobre 2018

**Communiqué de presse****La Région renforce son engagement  
dans la transition écologique**

Au mois de mars dernier la Région a posé les jalons d'une politique ambitieuse et volontariste en matière de transition écologique pour répondre au défi climatique réel en Pays de la Loire. En effet, en adoptant un plan de 82 actions concrètes financé sur 4 ans (de 2018 à 2021) par un investissement global de 353 Millions d'euros, la Région a franchi une nouvelle étape pour impulser un changement d'échelle et opérer progressivement une véritable transition écologique du territoire. « En adoptant sa Feuille de route sur la transition énergétique en 2016, la majorité régionale avait déjà ancré la lutte contre le réchauffement climatique comme une priorité. Convaincue de l'urgence à agir et de l'importance stratégique de positionner l'écologie au cœur de l'avenir de notre territoire, la Région veut aujourd'hui créer un nouveau modèle de croissance verte, économiquement porteur et respectueux de l'environnement » avait rappelé Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Aujourd'hui ce nouveau modèle se concrétise notamment avec les Green Bonds lancés à cette occasion qui ont déjà permis à la Région de lever les 100 Millions d'euros envisagés. **Ce nouveau modèle se renforce aussi avec l'adoption par l'assemblée régionale de trois nouveaux plans pour l'action environnementale et écologique du territoire à l'occasion de la prochaine session budgétaire qui se déroulera les 18 et 19 octobre prochains.** « Parce que la Biodiversité est un patrimoine collectif vital pour l'équilibre du territoire qu'il est urgent de préserver et valoriser, nous allons adopter une stratégie régionale partagée. Parce que l'ambition que nous portons pour notre environnement, c'est aussi la question des déchets, la Région était la 1<sup>ère</sup> en France à signer dès 2016 avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale déchets et Economie Circulaire ; cette ambition s'affirme avec la présentation du projet de Plan régional de prévention et de gestion des déchets et du projet de Plan régional d'actions économie circulaire », explique Christelle Morançais.



**1. Préserver et valoriser la biodiversité, patrimoine vital,  
facteur d'attractivité et d'opportunité pour notre territoire.**

**Forts d'un patrimoine naturel exceptionnel, les Pays de la Loire figurent parmi les régions françaises les plus mobilisées pour la préservation et la valorisation de la biodiversité qui constitue un véritable patrimoine collectif, support d'activités économiques et facteur d'attractivité du territoire.**

« Notre région présente des enjeux de biodiversité majeurs, liés à des écosystèmes emblématiques : les vallées alluviales et l'estuaire de la Loire qui jouent un rôle déterminant notamment pour les oiseaux migrateurs et certaines espèces de poissons, les grandes zones humides dont la Brière et le lac de Grand-Lieu, les milieux littoraux avec des écosystèmes particulièrement riches comme la baie de l'Aiguillon et le bocage. Cette richesse patrimoniale est actuellement menacée par des pressions, notamment par le changement climatique mais pas uniquement. Ainsi les espèces menacées à moyen terme représenteraient, dans notre région, 35% des oiseaux nicheurs, 38% des reptiles et 24% des plantes à fleurs et à fougères. », explique Laurent Gérault, conseiller régional en charge de l'environnement et de la transition énergétique.

Désignée chef de file des collectivités sur ce thème, suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la Région est la première collectivité régionale engagée dans l'élaboration d'une stratégie régionale en application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016.

« Face aux enjeux, notre objectif était de pouvoir disposer d'un cadre clair pour une action conjointe et volontaire des associations, des entreprises et des collectivités en faveur de la biodiversité. Ce cadre d'intervention partagé vise à simplifier, innover et faciliter pour entraîner. », commente Laurent Gérault.

#### L'élaboration de cette stratégie s'est articulée autour de trois convictions fortes :

- La biodiversité régionale se doit d'être **préservée** pour sa valeur intrinsèque et les services qu'elle rend à notre société.
- La biodiversité représente un **enjeu d'attractivité** de notre territoire.
- La biodiversité est enfin un **moteur pour l'économie ligérienne**, un support du dynamisme économique avec des filières agricoles, aquacoles, forestières et touristiques ancrées localement et mobilisées dans la gestion durable de ce patrimoine naturel.

#### Une stratégie élaborée en concertation avec les acteurs :

Une large concertation au plus près des territoires a été engagée dès l'automne 2017 pour l'élaboration de la stratégie : organisation de **groupes de travail** sur des enjeux clés, **recueil de contributions sur une plateforme web** dédiée et de **cinq rencontres départementales** auprès des acteurs, **consultation locale** et **échanges réguliers avec les membres du comité de pilotage**, regroupant les services de l'Etat (DREAL, DRAAF, SGAR), l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les cinq Départements et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

« Cette méthode de travail témoigne d'un consensus fort entre les contributeurs sur la nécessité d'élaborer cette stratégie et sur l'ambition à porter. Elle nous a permis de construire ensemble une véritable stratégie régionale partagée pour la Biodiversité qui s'articule autour de 7 grands enjeux et 19 actions concrètes à mettre en œuvre sur la période 2018-2023 avec une programmation financière pluriannuelle de près de 50M€ », annonce Christelle Moranaçais.

#### Un enjeu fort pour l'économie du territoire

Parmi les 7 grands enjeux de cette stratégie, la Région s'engage notamment pour **promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité et développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés**. L'objectif étant d'intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité. La Région mobilisera à ce titre son nouveau règlement régional « entreprises et biodiversité », mais aussi d'autres outils comme les fonds du Programme d'Investissement d'Avenir. Il est également proposé, dans le cadre d'un partenariat élaboré avec la CDC Biodiversité, filiale du Groupe Caisse des Dépôts et Consignations, de créer un appel à projets conjoint « Contrat nature 2050 ». La Région créera également avec la Fondation du patrimoine un club des entreprises mécènes du patrimoine naturel, destiné à financer des projets en faveur de la biodiversité en Pays de la Loire.

La Région s'est également entourée d'entreprises ambassadrices de la stratégie régionale pour la biodiversité : Algosource, SNCF Réseau, ENEDIS, Syndicat Saumur Champigny, Biotope syntec ingénierie, Fleury Michon, qui ont choisi de s'impliquer dans la préservation de la biodiversité, et qui témoignent de l'opportunité que représente la biodiversité dans leur activité. « **Travailler ensemble à l'échelle du territoire pour préserver et valoriser notre biodiversité c'est aussi associer et sensibiliser les entreprises à cette démarche de façon innovante. Aujourd'hui nous sommes la première région de France à prendre**

*l'initiative de créer un « club mécènes du patrimoine naturel des Pays de la Loire » en lien avec la fondation du Patrimoine qui sera lancé officiellement en 2019. »,* ajoute Laurent Gérard.

### Un engagement pour préserver les habitats et les espèces (faune et flore)

La Région dispose d'un large panel d'acteurs et de dispositifs en faveur de la préservation des habitats et des espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également de la nature dite ordinaire. Un des enjeux de la Stratégie régionale Biodiversité est de pouvoir optimiser le déploiement des outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel, en mobilisant les acteurs et en les valorisant au travers de lieux de démonstration par grands types de milieux qui font la spécificité régionale : marais, bocage, milieux secs et littoraux, etc. Ces initiatives territoriales pourront être valorisées par la suite dans le cadre du dispositif annoncé par le Ministère « Territoires engagés pour la Nature » pour lequel La Région est candidate à l'expérimentation.



## 2. Gestion des déchets, un double objectif : réduire et valoriser.

**« Faire de la Région Pays de la Loire un territoire leader en termes de prévention et de gestion des déchets, d'économie circulaire et plus globalement de la transition écologique, telle est l'ambition que nous avons affichée pour l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets » rappelle Maurice Perrion, Vice-président en charge des territoires.** C'est la Loi NOTRe d'août 2015 qui a confié à la Région, la responsabilité d'élaborer un plan régional de prévention et de gestion des déchets qui inclut un plan régional sur l'économie circulaire. Les plans concernent tous les flux de déchets produits et gérés dans la région, quels que soient leur nature ou leur producteur : les excédents inertes des chantiers du BTP, les déchets non dangereux non inertes (déchets ménagers, collecte sélective et déchèteries), les déchets dangereux. **Le tonnage total de déchets produit en Pays de la Loire en 2015 est estimé à 11,2 millions de tonnes. Les déchets dangereux sont une très faible proportion (2 %) des déchets produits mais présentent des risques très supérieurs aux autres catégories. Les déchets produits par les activités économiques représentent environ 80 % du gisement identifié des déchets.**

Pour s'inscrire pleinement dans cette trajectoire, la Région Pays de la Loire a été une des premières régions à signer le 8 novembre 2016, un contrat d'objectifs pour une dynamique régionale en faveur des déchets et de l'économie circulaire avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). La Région a ensuite officiellement lancé la concertation en mars 2017 en présence de plus de 230 acteurs du territoire (institutionnels, collectivités, professionnels, associations, recherche). Le travail d'élaboration et de concertation s'est déroulé jusqu'en septembre 2017 sous forme de groupes de travail. Une concertation grand public a été organisée cette année 2018 via des contributions sur une plateforme web dédiée. Après la présentation du projet à l'assemblée régionale, l'année 2019 sera consacrée aux étapes d'avis des collectivités, de l'autorité environnementale et de l'enquête publique, pour une adoption fin 2019.

### Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets contient :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets,
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et douze ans,
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

**Les principaux objectifs affichés en Pays de la Loire sont :**

- Pour les déchets ménagers et assimilés **-15% d'ici 2031 par rapport à 2010**
- Tous déchets confondus : **-2,8 % d'ici 2025 / -4,9% d'ici 2031, par rapport à 2015.**

« Ce plan régional de prévention et de gestion des déchets fixe un cadre d'objectifs et d'ambitions pour les Pays de la Loire. Il permet d'orienter les actions de chaque structure à compétence déchets ou acteur du domaine des déchets pour participer, à leur niveau, selon leurs spécificités, à la réalisation des objectifs généraux du Plan », explique Maurice Perrion, Vice-Président en charge des territoires et de la transition énergétique.

**3. Economie circulaire : une nouvelle étape régionale en matière de croissance verte.**

Dans la continuité de sa **politique transition écologique pour une croissance verte** approuvée le 22 mars dernier, la Région va désormais investir le champ relatif à la gestion économe des ressources, en mettant en œuvre un plan d'actions régional économie circulaire 2018-2025 intégré au plan de prévention et de gestion des déchets. « L'économie circulaire représente pour notre territoire une véritable opportunité de développement économique tout en conciliant la nécessaire préservation de son cadre de vie. Il s'agit de concilier l'ambition économique avec la préservation de l'environnement. », explique Christelle Morançais.

Le modèle économique actuel, basé sur un principe linéaire de production-consommation, n'est pas soutenable à long terme. Le plan d'actions va donner la voie vers ce nouveau modèle économique en mobilisant les acteurs, en les fédérant autour d'une vision commune et en accompagnant le déploiement des projets et leur massification.

**Un plan d'actions sur 7 ans pour accompagner le changement**

Le plan d'actions économie circulaire 2018-2025 vise à faire évoluer les comportements et à accompagner la transition vers un nouveau modèle économique. Il est structuré autour de 3 enjeux :

**Préserver nos ressources pour une utilisation efficiente**

**Créer de la valeur ajoutée et générer de l'emploi**

**Créer de nouvelles filières innovantes**

26 actions seront soutenues par la Région autour de 4 axes stratégiques :

**Axe 1 - Réussir la transition vers l'économie circulaire**

Il regroupe 6 actions transverses qui vont créer les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire. Ces actions vont du développement des réseaux d'animation à la sensibilisation du grand public, en passant par la formation ou l'observation des flux de ressources.

**Axe 2 - Accompagner les acteurs des territoires**

Les 7 actions de cet axe visent à soutenir les acteurs déjà engagés, à créer les conditions pour que de nouvelles initiatives puissent voir le jour et faire exemple, en apportant les outils techniques et financiers nécessaires.

**Axe 3 - Développer l'économie circulaire dans les filières à fort potentiel**

Il regroupe 9 actions relatives aux filières à fort enjeu de flux (BTP, agri/agroalimentaire) ou qui présentent de fortes opportunités (filiale maritime, filiale déchet en tant que ressource).

**Axe 4 - La Région s'engage**

La Région s'engage à être exemplaire avec 4 actions menées au sein de sa collectivité.



### Parmi les 26 actions développées dans ce plan, la Région souhaite notamment :

- **Développer la mise en réseau des acteurs** (axe 1) : pour faire circuler les bonnes pratiques, sensibiliser et former les acteurs économiques et décideurs locaux. Une plate-forme collaborative économie circulaire des Pays de la Loire ainsi qu'une cartographie des actions exemplaires seront lancées à partir de 2019.
- **Mettre en œuvre un observatoire des ressources** (axe 1) qui permettra d'améliorer la connaissance sur le potentiel des déchets en tant que matière recyclable.
- **Susciter la mobilisation volontaire des acteurs** (axe 2) : il s'agit de stimuler l'innovation dans les entreprises, laboratoires de recherche, collectivités et associations. Deux appels à projets ont été lancés en 2018 par la Région sur cette thématique permettant d'aider environ 25 projets avec une enveloppe globale de 500 000 €. Un autre est prévu en 2019. La Région mobilisera son réseau des développeurs économiques afin de faire émerger des projets d'économie circulaire sur les territoires.
- **Développer un livret d'épargne participatif** (axe 2) avec les organismes bancaires pour permettre, grâce à des placements réalisés par les citoyens, de financer des projets d'investissement en Pays de la Loire.
- **Faire du grand port maritime Nantes Saint Nazaire une vitrine de l'écologie industrielle et territoriale** (axe 2). Avec un territoire bénéficiant d'une concentration et d'une diversité des activités économiques, le grand port maritime verra la mise en œuvre de projets développant des synergies entre les entreprises.
- **Accompagner le développement d'une filière de recyclage des bateaux de plaisance** (axe 3)  
La construction nautique très implantée en Pays de la Loire est un atout pour développer une filière de recyclage, créatrice d'innovation, d'emplois et de valeur. La Région appuiera les acteurs pour favoriser son émergence.

7

### Et en interne la Région s'engage :

1. **Dans la construction des lycées** avec l'objectif d'obtention du label bâtiments biosourcés et la mise en œuvre de la charte chantiers verts pour une valorisation maximale des déchets.
2. **Dans la restauration collective des lycées**, pour développer les produits bio et locaux, lutter contre le gaspillage et valoriser les biodéchets.
3. **Dans une gestion durable des équipements de ses lycées** en mettant en œuvre le dispositif des « 3R » (réemploi, revente, recyclage) pour prolonger leurs durées de vie.
4. **Sur son campus régional** avec l'inauguration lors de la semaine européenne de réduction des déchets (fin novembre 2018) d'un composteur partagé pour sensibiliser ses agents à la valorisation de leurs déchets sur leur lieu de travail.

#### Sur les déchets : les Pays de la Loire, 2<sup>ème</sup> région où on trie le plus

Suite à la Loi NOTRe, la Région est devenue l'échelon de la gestion globale des déchets (déchets d'activités économiques dont le BTP, déchets ménagers et déchets dangereux), **une filière économique qui représente aujourd'hui 400 entreprises pour environ 7 000 salariés et 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires en Pays de la Loire**. De plus, grâce aux actions de sensibilisation menées par les collectivités, la Région des Pays de la Loire est aujourd'hui **la deuxième région française où on trie le plus, avec 62 kg de déchets ménagers triés par habitant en 2015, contre 46,5 kg en France**.  
(Source : Citéo).

## La Région s'engage dans la finance responsable et lève 100 M€ d'obligations vertes

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de transition écologique, la Région des Pays de la Loire annonçait en mars 2018 son intention d'émettre sa première obligation verte ; elle vient de lever 100 M€ début octobre. Les fonds seront utilisés pour financer des projets en faveur de la production d'énergies renouvelables, de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou de la mobilité durable.

Fort de sa présence constante sur les marchés financiers et de sa réputation auprès des investisseurs, grâce à sa solidité financière reconnue par l'agence de notation Standard & Poor's, la Région des Pays de la Loire émet ses premières obligations vertes (green bonds). Par cette initiative, elle prend activement part au développement de la finance verte et responsable et finance une partie des actions de sa Feuille de route en faveur de la transition écologique.

*« Grâce à sa bonne réputation financière et à la solidité de ses projets éco-responsables, la Région des Pays de la Loire a convaincu les investisseurs de s'engager à ses côtés. Nous sommes la septième collectivité de France à émettre « sous format vert ». Avec le succès de cette initiative régionale innovante, un nouveau pas vers la transition écologique est franchi pour les Pays de la Loire. »,* explique Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

### Un engagement jugé pertinent par les investisseurs institutionnels

Le 6 septembre dernier la Région des Pays de la Loire a rencontré à Paris des investisseurs pionniers de la finance verte et responsable. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter la Région, ses compétences, la solidité de sa trajectoire financière et ses engagements en faveur de la transition écologique. Les échanges survenus entre la délégation régionale et les investisseurs ont confirmé l'intérêt de ces derniers pour les projets de la Région.

La Région des Pays de la Loire a, par ailleurs, fait l'objet d'une notation extra-financière par l'agence Vigéo Eiris qui considère que « les engagements environnementaux et sociaux pris par la Région sont probants, mesurables et pertinents » et lui attribue le plus haut niveau d'assurance quant à sa capacité à intégrer des facteurs environnementaux et sociaux dans ses politiques publiques.

### Une démarche transparente et engagée

La Région a fait le choix exigeant de se conformer aux plus hauts standards et aux meilleures pratiques de marché définis par les « *Green Bond Principles* » et a mis en place 4 principes directeurs :

#### 1. Le fléchage et l'utilisation des fonds levés

La Région a choisi de financer des projets qui caractérisent 3 des objectifs de sa Feuille de route pour la transition énergétique :

- **Les énergies renouvelables** avec le Fonds Energies renouvelables ou le programme ERANET.
- **Les bâtiments durables**, comme la construction du lycée de Nort sur Erdre et du lycée St Gilles Croix de Vie ou la construction du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive.
- **La mobilité durable** et, à titre d'exemple, la modernisation de la ligne Clisson-Cholet.



## 2. La mise en place d'un processus d'évaluation et de sélection des projets

Ce processus se base sur la définition et le respect de critères de pré-sélection et d'éligibilité tels que le respect de certains labels ou normes environnementales. La Région s'engage à financer exclusivement les projets respectant ces critères préalablement communiqués aux investisseurs.

## 3. La mise en place d'un suivi de l'allocation des fonds

Ce suivi permettra de neutraliser le risque de double financement de projets et le risque d'allocation des fonds sur des projets jugés inéligibles.

## 4. La mise en place d'un reporting annuel

Afin de communiquer régulièrement auprès des investisseurs, la Région s'est engagée à réaliser à la date anniversaire de l'émission obligataire verte, un rapport annuel destiné à présenter le suivi d'allocation des fonds investis dans les projets éligibles et les impacts de ces projets sur l'environnement, sur la base de certains indicateurs de performance tels que l'estimation des émissions annuelles de gaz à effet de serre réduites ou encore l'estimation des économies d'énergie annuelles générées par les projets.

### En savoir plus

Une obligation verte, ou green bond, s'inscrit dans le même cadre juridique qu'une obligation classique, elle présente un prix équivalent et suppose un même processus d'exécution. Il s'agit d'un emprunt levé sur les marchés financiers, en dehors de toute intermédiation bancaire, directement auprès d'investisseurs (grands assureurs ou fonds de placement principalement). En revanche, et contrairement à une obligation classique, les fonds levés via une obligation verte doivent être explicitement fléchés sur des investissements et des projets précis porteurs d'ambitions environnementales et/ou sociales.



© Région Pays de la Loire - Agriculture



© Région Pays de la Loire - Urbanisme - Prospective



© Chambre régionale d'agriculture O. Chancelier

# 7

enjeux  
stratégiques

## n°1

Approfondir la connaissance et l'expertise sur la biodiversité régionale en coordonnant et structurant l'action collective autour de priorités partagées mais également en améliorant le porter à connaissance

## n°2

Préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite ordinaire y compris en milieu urbain

## n°3

Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques, notamment en matière de financements et de stratégie foncière, au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de politique agricole

# 11

objectifs  
prioritaires  
associés

**A.** Organiser l'acquisition des connaissances sur la biodiversité régionale

**B.** Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale

**C.** Susciter et faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les projets territoriaux

**D.** Mutualiser et valoriser l'expertise et le savoir-faire de l'ensemble des acteurs régionaux autour des enjeux de biodiversité

**E.** Protéger et gérer les espèces et espaces patrimoniaux des enjeux de biodiversité

**F.** Faire de la biodiversité un atout pour le développement des territoires ruraux et la production agricole et sylvicole

**G.** Identifier les enjeux fonciers des espaces naturels et agricoles et les acteurs impliqués pour une plus grande synergie d'actions

# 19

actions  
proposées

**1.** Définir un programme priorisé de production de connaissances complémentaires à l'existant

**2.** Mettre en place un Système régional d'information sur la nature et les paysages

**3.** Mettre en place des dispositifs dédiés à l'information et à la connaissance de la biodiversité (plateforme régionale de visualisation puis Web SIG)

**1.** Consolider les dispositifs au service de territoires engagés pour la nature et leur articulation, se mobiliser dans le cadre du nouveau dispositif TEN

**2.** Structurer et animer les réseaux d'acteurs

**3.** Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel

**4.** Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier, en particulier pour les territoires de marais, coteaux secs, complexes bocagers

**1.** Mettre en place une instance régionale d'échanges et de partages autour du déploiement de la séquence Éviter-Réduire-Compenser en Pays de la Loire

**2.** Structurer un espace régional d'échanges et de ressources du foncier agricole et naturel, s'appuyant sur les outils existants

**3.** Acquisitions foncières à déterminer au cas par cas



n°4

Promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés. Intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité

n°5

Promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout touristique

n°6

Assurer une coordination des financeurs et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux

n°7

Mobiliser et former les acteurs régionaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité et en s'appuyant sur des approches intégrées et opérationnelles

**H.** Développer et valoriser la prise en compte de la biodiversité dans les stratégies d'entreprises et favoriser les innovations technologiques liées au patrimoine naturel

**1.** Favoriser la mise en place de projets innovants et multi-acteurs en faveur de la biodiversité, grâce aux programmes/dispositifs existants (règlement Entreprises & Biodiversité, Programme d'investissements d'avenir, Green deals)

**2.** Structurer et développer un réseau « Entreprises et biodiversité » comportant un volet mécénat

**I.** Développer et structurer les activités de tourisme vert de nature en cohérence avec les enjeux de préservation du patrimoine naturel

**1.** Étudier l'opportunité de créer une identité régionale de tourisme vert de nature, en concertation avec les acteurs locaux

**2.** Structurer l'offre de tourisme vert de nature au regard des attentes et exigences préalablement identifiées

**3.** Promouvoir l'offre de tourisme vert de nature, en Pays de la Loire, avec les acteurs locaux

**J.** Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale favorisant la cohérence des politiques et des actions

**1.** Structurer un groupe des financeurs et mettre en place des outils mutualisés

**2.** Coordonner l'action des collectivités territoriales au travers d'une CTEC avec les collectivités volontaires

**K.** Faire émerger une culture de la nature chez tous les acteurs ligériens pour susciter l'envie d'agir

**1.** Identifier et optimiser l'offre de formation existante

**2.** Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité